



## Evaluation des fonds européens, structurels et d'investissement en Nouvelle-Aquitaine

**Marché subséquent n°6 :** « Renforcement de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables, prévention des risques environnementaux et adaptation au changement climatique, protection du patrimoine culturel, de la biodiversité, des continuités écologiques »

**Synthèse du rapport d'évaluation** – Juillet 2023

# Teritéo

En partenariat avec :



CETTE ETUDE EST COFINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

# 1. Cadre de l'évaluation d'impact

## 1.1 Objectifs de l'évaluation et approche méthodologique globale

En 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé une **évaluation d'impact multithématique** « **renforcement de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables, prévention des risques environnementaux et adaptation au changement climatique, protection du patrimoine culturel, de la biodiversité et des continuités écologiques** » des fonds structurels et d'investissements (FESI) de la génération 2014-2020 (FEDER<sup>1</sup>, FEADER<sup>2</sup>, FEAMP). Cette étude portait sur 3 objectifs thématiques (OT4, OT5 et OT6), incluant les domaines prioritaires (DP) 4A, 4B et 4C, 5A, 5B, 5C et 5E pour le FEADER :

- **OT 4 :** Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs ;
- **OT 5 :** Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques ;
- **OT 6 :** Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources

Réalisée par l'équipe de Teritéo et ses partenaires Ceresco, Meresco, Agatte et le CEREG, cette évaluation comportant **6 objectifs prioritaires** :

1. Rendre compte de **l'utilité et des contributions des actions à l'atteinte des objectifs** ;
2. Identifier si les **résultats attendus sont en passe d'être atteints** ;
3. Déterminer les **mécanismes facteurs de réussite ou de blocage** ;
4. Identifier la **part de changement imputable aux fonds européens** ;
5. Identifier les **améliorations envisageables** ;
6. Alimenter **les réflexions autour de la mise en œuvre des programmes de la génération 2021-2027**.

LA METHODE

-  **Analyse documentaire** (PO, PDR, RAMO, programmes nationaux / régionaux et politiques contractuelles, Feuille de route NEOTERRA, programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027, etc.)
-  **Analyse des données de suivi et de contexte** (réalisation de bilans physico-financiers des FESI, analyse des indicateurs de réalisation et de résultat, cartographie des projets, synthèse du bilan des diagnostics RSO FEDER)
-  Plus de **80 personnes** sollicitées dans le cadre d'**entretiens semi-directifs** : entretiens de cadrage, entretiens porteurs de projets, entretiens experts thématiques
-  Réalisation de **14 fiches focus** par types d'intervention
-  Réalisation d'une **enquête en ligne** auprès des **bénéficiaires finaux FEDER-FEADER** (337 répondants, 23% taux de réponse).

NOVEMBRE 2022 – OT 4, 5 ET 6  
FEDER

**778** dossiers programmés

**221,6** Millions d'euros de  
crédits européens  
programmés

NOVEMBRE / DECEMBRE 2022 –  
DP4A, 4B, 4C, 5A, 5B, 5C ET 5E

FEADER

**11 669** dossiers engagés

**106,18** Millions d'euros de  
crédits européens engagés

OCTOBRE 2022 – OT4, 5 ET 6  
FEAMP

**55** dossiers soutenus

**3,25** Millions d'euros de  
crédits européens  
programmés

<sup>1</sup> PO FEDER-FSE Aquitaine, PO FEDER-FSE Limousin, PO FEDER-FSE Poitou-Charentes 2014-2020

<sup>2</sup> PDR Aquitaine, PDR Limousin, PDR Poitou-Charentes 2014-2020

## 2. Réponses aux questions évaluatives – Enseignements clés (📖 Chapitre 1 - Rapport final)

### 2.1 QE 1 – Efficacité et plus-value des FESI

QE n° 1 : Dans quelle mesure les cofinancements via les OT 4,5 et 6 ont obtenu les résultats escomptés par les programmes ? Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué à apporter une plus-value ?

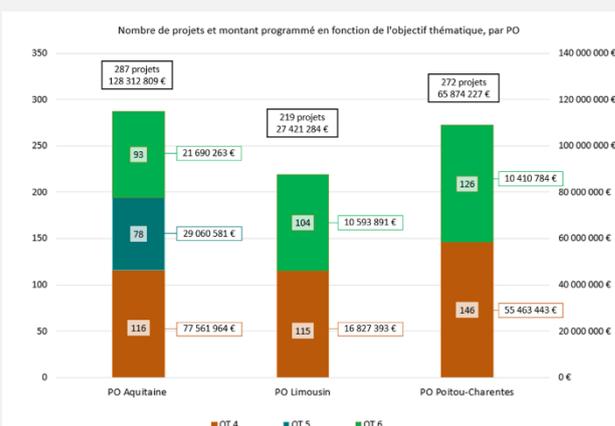
- ✓ CJ 1.1 - Atteinte des niveaux de réalisations et résultats escomptés
- ✓ CJ 1.2 - Incitativité et effet levier du cofinancement apporté par les FESI
- ✓ CJ 1.3 - Plus-value qualitative apportée aux projets aidés par les FESI

#### 🔑 CE QU'IL FAUT RETENIR

En analyse globale, les niveaux d'atteinte des objectifs ciblés en matière de consommation financière (maquette), de réalisation et de résultat (indicateurs de programmes), sont élevés à très élevés et 84% des projets soutenus sont finalisés (cf. résultats de l'enquête). Les résultats escomptés par les cofinancements mobilisés au titre des OT 4 « Transition énergétique », 5 « Changement climatique » et 6 « Environnement » ont globalement été obtenus ou devraient l'être d'ici à la clôture des programmes.

#### FEDER - Atteinte des niveaux de réalisations / résultats (CJ 1.1.)

A l'échelle des différents objectifs thématiques et de chacun des programmes opérationnels, le FEDER est programmé à plus de 95%, à l'exception du PO Limousin (84,5%). Parmi les 14 types d'intervention contribuant à l'apport de réponses aux enjeux environnementaux régionaux, peuvent être relevés à l'échelle des 3 PO : 67M€ pour le soutien au développement des EnR (OT4), 42 M€ pour les mobilités peu émettrices (OT4) et 38 M€ pour l'efficacité énergétiques du bâtiment (OT4), 23 M€ pour les stratégies de lutte contre les effets du changement climatique (OT5), 23 M€ pour l'amélioration des connaissances et la sensibilisation (OT6), 19 M€ pour les actions de restauration et de préservation de la biodiversité (OT6) - Novembre 2022.



Les valeurs cibles 2023 de 20 des 21 des indicateurs de programmes ont été atteintes ou dépassées ou le seront à l'issue de la finalisation des derniers projets en cours. Ces indicateurs doivent néanmoins, pour certains, être interprétés avec du recul : certaines valeurs cibles restent marginales à l'échelle des enjeux régionaux (économie d'énergie dans les entreprises et les bâtiments publics), certaines modalités de prise en considération des valeurs (population ou surface couvertes par une stratégie ou un plan d'actions en matière de risques ou biodiversité) valorisent les actions de connaissance dont l'impact n'est qu'indirect au même niveau que les actions de restauration des milieux, pourtant largement prioritaires. Le seul indicateur qui ne devrait pas être atteint concerne la suppression des obstacles aux continuités et témoigne d'une difficulté globale à privilégier les interventions concrètes de restauration des réservoirs et continuités écologiques.

Les indicateurs relatifs au développement des énergies renouvelables et mobilités peu émettrices expriment des résultats réellement significatifs. En effet, les programmes ont soutenu 20% des unités de méthanisation en fonctionnement en Aquitaine et ont permis une forte augmentation des puissances développées sur le territoire régional et la couverture par des réseaux de chaleur urbains (RCU) des principales intercommunalités (Bordeaux, Pau, Brive, Poitiers, Bayonne...). De même, le FEDER a contribué activement au maillage du territoire régional en termes de pôles d'échanges multimodaux (17 PEM soutenus par les PO 2014-2020).

## FEADER - Atteinte des niveaux de réalisations / résultats (CJ 1.1)

MESURE 4,7 et 8	
	11 699 projets soutenus
	134 050 815 € maquetté
	106 176 609 € programmé
	OT4 : 5 648 projets – 62,7M€
	OT5/OT6 : 5 934 projets – 37M€
	OT6 : 117 projets – 6M€

Les crédits FEADER engagés s'élèvent à 79,2% par aux montants maquettés (106 M€ UE) pour les mesures 4, 7 et 8 et à 86,5% pour les mesures surfaciques (1456 M€ FEADER maquettés). Ce taux est variable selon les objectifs thématiques considérés (90% pour l'OT4, 70% pour l'OT5, 57% pour l'OT6) et les mesures (97% pour le bio, 85% pour les ICHN et 81% pour les MAEC).

Des différences peuvent également être mises en exergue entre les programmes de développement ruraux (PDR) : taux de 77% pour le PDR Limousin, 70% pour le PDR Aquitaine et 55% pour le PDR Poitou -Charentes (novembre / décembre 2022). A l'échelle des 3 PDR, peuvent être relevés, en prenant en compte les mesures surfaciques : 892 M€ pour la restauration et la préservation de la biodiversité (OT 5 & 6 - ICHN compris), 406 M€ pour le soutien aux pratiques agroenvironnementales ((OT 5 & 6 MAEC et Bio compris), 51,2 M€ pour les actions de gestion forestière et sylvicole (OT 4 & 6) et 11,4 M€ pour le soutien aux investissements pour la prévention des risques naturels.

Par ailleurs, les objectifs 2023 ont été atteints pour 8 des 11 indicateurs de programme, des indicateurs qui méritent d'être à nouveau interprétés avec un peu de recul, les valeurs cibles restant le plus souvent marginales rapportés aux enjeux régionaux. C'est par exemple le cas concernant le soutien à l'utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole où peu d'opérations ont été soutenues (13 opérations, uniquement sur le PDR Limousin). L'objectif de superficies en conversion en agriculture biologique n'a été atteint qu'aux deux tiers, exprimant le ralentissement de la croissance de la filière sur la période. Les objectifs de surfaces bénéficiant d'un système d'irrigation plus efficace et de nombre d'hectares sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone n'ont également pas été atteints.

## FEAMP - Atteinte des niveaux de réalisations / résultats (CJ 1.1)

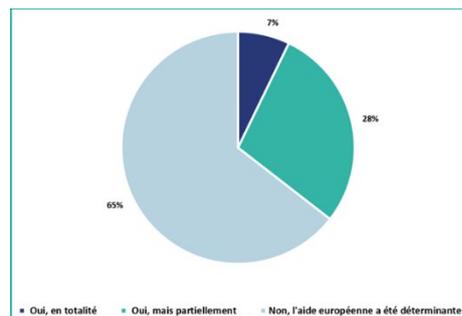
A échéance d'octobre 2022, le FEAMP est programmé à 108,7% pour les OT 4 « Climat » et 6 « Environnement » au regard de l'enveloppe initialement prévue (3,2 M€ UE). En Région Nouvelle-Aquitaine, 55 opérations ont été programmées pour 3,25 M€ UE programmés : (OT4) 27 projets - 0,36 M€ UE, (OT6) 28 projets - 2,9 M€ UE. A l'échelle des anciens périmètres régionaux, 32 projets pour 1,6 M€ FEAMP ont été programmés en Aquitaine et 23 projets pour 1,65 M€ FEAMP en Poitou-Charentes.

Si le FEAMP a permis à l'échelle des projets sur le volet de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la pêche de faciliter la réalisation d'investissements contribuant à la transition énergétique, le dynamisme de projets a été limité sur cette intervention alors que les enjeux et besoins nationaux et régionaux sont prégnants (26 projets). Sur le volet pêche / aquaculture, le FEAMP apporte un premier niveau de réponse aux enjeux de préservation environnementale avec une concentration des soutiens auprès des comités régionaux de la conchyliculture de Charente-Maritime et d'Aquitaine (bassin d'Arcachon) concentrant 70% des crédits FEAMP programmés à l'échelle de cette typologie d'intervention (TI 13), essentiellement pour des opérations de réhabilitation du domaine public maritime (DPM) avec un fort effet levier de la subvention FEAMP. Ce constat est également relevé pour la mesure 48, où le FEAMP permet d'assurer le financement de 50% du coût total éligible des projets par les fonds européens et s'avère particulièrement incitatif du fait de l'absence d'une autre source de cofinancement publique sur ce type d'action.

## Une incitativité, un effet levier et une plus-value des cofinancements réelle mais variable (CJ 1.2, CJ 1.3)

L'enquête réalisée auprès des bénéficiaires du FEDER et du FEADER permet d'objectiver l'incitativité, l'effet levier et d'isoler les types de plus-values des cofinancements européens du point de vue des porteurs de projets. Plus de deux tiers des répondants à l'enquête en ligne (337 répondants) considèrent que l'aide européenne a été déterminante dans la réalisation de leur projet (70% pour le FEADER, 55% pour le FEDER). Plus d'un répondant sur deux (51,5%) met en avant l'effet déclencheur du financement européen, permettant le passage à l'acte. Environ 30% des répondants jugent que l'aide européenne a permis d'améliorer le niveau d'ambition de leur projet ou a eu des effets accélérateurs et qualitatifs (28,6% et 27,1%). Seuls 7% des personnes interrogées déclarent que leur(s) projet(s) aurai(en)t été réalisé(s) sans l'aide européenne et 2,7% jugent n'avoir constaté aucun effet direct en lien avec la mobilisation de l'aide européenne.

Votre (vos) projet(s) aurai(en)t-ils pu être réalisé(s) sans l'aide européenne ?  
Source : Enquête en ligne



Parallèlement aux résultats de l'enquête, les investigations conduites dans le cadre de l'évaluation permettent de conclure **d'un niveau moyen plutôt élevé de l'incitativité, l'effet levier et la plus-value qualitative du cofinancement FESI.**

En synthèse<sup>3</sup>, les types d'intervention suivants témoignent d'**une incitativité / plus-value très élevée** :

- **Le soutien aux investissements dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture à des fins de préservation environnementale (TI 13)**, rendant compte d'un niveau très élevé en accompagnement des filières dynamiques. Couplé à des taux d'intervention particulièrement élevés, le FEAMP a permis de générer une dynamique de projets satisfaisante. Il joue notamment un réel effet levier pour les entreprises sur les investissements piscicoles (mesure 48) et un rôle important dans la réalisation des opérations de réhabilitation du DMP au regard des volumes financiers nécessaires ;
- **Les investissements et stratégies pour la prévention des risques naturels (TI8 et 9)**, avec un niveau très élevé, notamment en réponse à des enjeux dont les réponses sont émergentes, avec un effet accélérateur du FEDER pour l'élaboration des stratégies locales et les travaux de gestion de la bande côtière et un effet amplificateur pour les opérations de création / mise aux normes d'équipements DFCEI et les programmes de travaux de préservation / valorisation du patrimoine forestier pour prévenir le risque incendie ;
- **La restauration et la préservation de la biodiversité, la sensibilisation et l'amélioration des connaissances (TI 10 et 11)**, faisant état d'un niveau très élevé pour le soutien aux programmes d'actions des structures régionales intervenant en faveur de la connaissance, de la sensibilisation et de la préservation de la biodiversité, pour l'animation visant la préservation des zones Natura 2000 et l'élaboration / révision des DOCOB ou encore les actions pastorales. En revanche, les FESI apparaissent insuffisamment mobilisés pour le soutien à acquisition d'espaces naturels en dépit d'un taux d'intervention incitatif (environ 45%) et de l'importance de l'enjeu de maîtrise foncière.

Pour autant, certains types d'interventions font état d'**un niveau d'incitativité faible voire très faible**, susceptibles de faire émerger des réflexions vers des pistes d'évolution pour améliorer les retombées des fonds européens. A l'échelle des types d'intervention considérés, ce constat a pu être mis en évidence sur 14-20 en ce qui concerne :

- **Le soutien aux performances énergétiques des entreprises (TI 3)** - L'offre de financement déjà multiple et complète à l'appui notamment de dispositifs nationaux (CEE, BPI, programme ADEME), n'a laissé qu'un rôle marginal au FEDER dans la réalisation des projets. Les orientations du plan d'investissement France 2030 (54 milliards d'€ sur 5 ans) interrogent sur le maintien d'un positionnement du FEDER sur cette typologie d'action.
- **L'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique dans le secteur de la pêche (TI 6)** - Le FEAMP a été confronté à des effets de concurrence vis-à-vis de financements alternatifs (Région, Plan de Relance, dispositifs navires, PSISP) dont la mobilisation était facilitée pour les porteurs de projets (absence de critère d'exclusion, de seuil minimum fixés ou de preuves à fournir justifiant de la diminution de carburant). Malgré des besoins conséquents, la dynamique de projets (27 dossiers) et la plus-value du cofinancement ont été limitées interrogeant la place du FEAMP dans la décarbonation de la pêche sur la programmation 2014-2020.

---

<sup>3</sup> Se référer au Rapport final pour une approche détaillée par type d'intervention

## 2.2 QE 2 : Efficience de mise en œuvre

QE n° 2 : Dans quelle mesure les résultats ont-ils été favorisés ou éventuellement contraints par les moyens mis en œuvre (moyens humains, financiers, organisationnels) ?

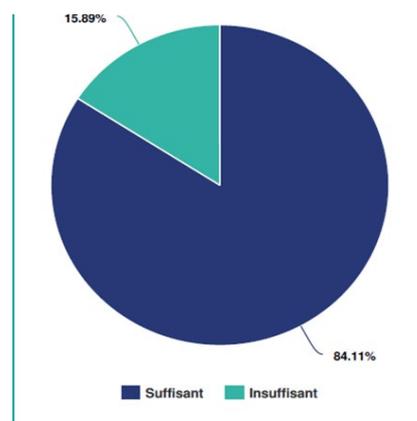
- ✓ CJ 2.1 - Mise en regard des résultats avec les moyens mis en œuvre
- ✓ CJ 2.2 - Efficience des modalités de mise en œuvre

### CE QU'IL FAUT RETENIR

De manière transversale aux objectifs thématiques considérés (OT4, OT5 et OT6), les fonds structurels semblent mis en œuvre avec une bonne efficience de gestion au regard de plusieurs paramètres :

- ✓ **Un très bon niveau de satisfaction des porteurs de projets concernant la qualité de l'accompagnement et du suivi réalisé par l'Autorité de gestion**, un constat confirmé par les résultats de l'enquête en ligne avec plus de 84% des répondants considérant l'accompagnement des services régionaux lors du montage et de l'instruction des dossiers suffisant ;
- ✓ **Des aides et des informations visibles pour faciliter aux porteurs de projets le montage des dossiers FESI** : A ce titre, 80% des répondants à l'enquête ont déclaré que les aides et les informations nécessaires étaient suffisamment visibles ;
- ✓ **Des conditions d'obtention des financements européens ayant facilité la réalisation des projets**, du point de vue de plus des  $\frac{3}{4}$  des répondants à l'enquête ;
- ✓ **Un processus de subventionnement d'une durée inférieure à un an pour plus de  $\frac{2}{3}$  des répondants à l'enquête en ligne.**

L'accompagnement apporté par l'Autorité de gestion (la Région) lors du montage et de l'instruction de votre dossier a-t-il été... ? –  
Source : Enquête en ligne



Les travaux évaluatifs ont toutefois permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration s'agissant des modalités de mise en œuvre, tout particulièrement en ce qui concerne **la réduction des délais d'instruction, de validation et de paiement** (mis en avant par plus de 4 répondants sur 10 à l'enquête), **la simplification du montage administratif des dossiers FEDER / FEADER** (29% des répondants) ou encore **des difficultés à disposer de manière continue d'un interlocuteur réactif et disponible** pour assurer le suivi des dossiers et d'**une boîte à outils permettant de clarifier les pièces à fournir et les différentes aides mobilisables** (14% des répondants).

A l'échelle des différents types d'intervention (TI 1 à TI 14), le tableau présenté dans le Rapport final<sup>4</sup>, offre **une vision plus détaillée des principaux facteurs de réussite et des freins rencontrés** ayant pu en fonction des types d'actions considérées favoriser ou contraindre la dynamique de projets et par rebond l'atteinte des objectifs fixés à l'échelle régionale. Au regard des éléments produits, **l'analyse des facteurs de performance identifie le plus souvent des difficultés ayant pu freiner la dynamique de programmation/engagement voire la certification/mise en paiement, mais pas nécessairement engendrer de blocage de nature systémique.**

Toutefois, **certaines interventions sont apparues peu adaptées à la mobilisation des crédits européens et/ou n'ont pas été plébiscitées au regard de facteurs contextuels ou opérationnels**, notamment sur l'OT4 :

- (FEDER) **Le soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises - TI 3**, du fait d'évolutions réglementaires peu favorables, d'enjeux de superposition des aides régionales et des complexités liées aux régimes d'aides en lien avec la protection de l'environnement ;
- (FEAMP) **Les mesures concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique dans le secteur de la pêche - TI 6**, au regard notamment des conditions d'éligibilité strictes du FEAMP sur le maintien de la puissance et de la capacité des navires, d'un fonds ne répondant pas efficacement aux difficultés d'entreprises aux faibles capacités d'investissement et des effets de concurrence vis-à-vis des dispositifs d'aides déployés par France Filière Pêche.

<sup>4</sup> Rapport final, Evaluation d'impact Transition énergétique, / Climat / Environnement des FESI Nouvelle-Aquitaine, PP. 44-48

Par ailleurs, **les structures bénéficiaires de certains types d'actions de l'OT5 Changement climatique et de l'OT6 Biodiversité font face à des difficultés importantes liées à la justification des dépenses**, tout particulièrement en ce qui concerne des programmes annuels ou pluriannuels, amenant à s'interroger sur des opportunités de financement garantissant plus d'efficacité (ex. mobilisation des options de coûts simplifiés pour la justification des dépenses de personnel).

S'agissant de la mise en regard entre les résultats et les moyens mis en œuvre (CJ 2.1), l'évaluation permet de conclure sur la majorité des axes et mesures à **une trajectoire favorable et plutôt cohérente des programmes (PO, PDR) par rapport à l'atteinte des objectifs fixés** en début de programmation 2014-2020, notamment sur le FEDER où la plupart des cibles des indicateurs de réalisation devraient être atteintes à échéance de la clôture des programmes. Pour autant, **les niveaux de programmation / engagement sur plusieurs types d'intervention FEDER / FEADER sont susceptibles de questionner l'efficacité des programmes voire la capacité des projets cofinancés à contribuer aux objectifs visés :**

- **Sur l'OT6 FEDER** et plus particulièrement le TI 10 Restauration et préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, **la cible de l'indicateur de réalisation du PO Aquitaine** « Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés Trame Verte et nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés Trame Bleue » **ne devrait pas être atteinte au regard des valeurs prévisionnelles et réalisées** alors même que l'enveloppe FEDER allouée à ce type d'action a été entièrement consommée ;
- **Sur le FEADER**, pour les indicateurs où les valeurs cibles risquent fortement de ne pas être atteintes d'ici à 2025, deux situations ont pu être mises en évidence au regard des niveaux d'engagement :
  - **Deux types d'intervention avec deux indicateurs** (Superficie concernée - Paiement d'indemnités pour les autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes, Superficie - Conversion AB) **et des niveaux d'engagement en retrait (TI 11, TI 12) ;**
  - **Deux types d'intervention avec des cibles non-atteintes pour les indicateurs** « Hectares sous contrat de gestion visant à la séquestration du carbone » et « Hectares passant à un système d'irrigation plus efficace » **en dépit d'une dynamique d'engagement favorable (TI 7, TI 10).**

## 2.3 QE 3 – Impacts environnementaux

**QE n° 3 :** Dans quelle mesure les interventions des FESI ont-elles contribué aux différents objectifs et impacts visés par les mesures relatives à la transition énergétique (OT4), à l'adaptation vis-à-vis du changement climatique et de la prévention des risques naturels (OT5) et à la préservation, la protection et la valorisation des patrimoines, de la biodiversité et des continuités écologiques (OT6) ?

- ✓ **CJ 3.1 à 3.3** - Impacts en matière de production d'EnR, de sobriété énergétique, d'évolution de l'offre de mobilités durables
- ✓ **CJ 3.4 à 3.5** - Impacts en termes de réduction des risques et d'adaptation au changement climatique
- ✓ **CJ 3.6 à CJ 3.8** - Impacts en matière de limitation des émissions / captation de CO<sup>2</sup>, en matière de préservation des ressources (eau, air, ...), en matière de préservation des sols et de la biodiversité
- ✓ **CJ 3.9** - Impacts en matière de culture des enjeux environnementaux et des risques naturels
- ✓ **CJ 3.10** - Impacts en matière de valorisation des patrimoines et des paysages

### CE QU'IL FAUT RETENIR

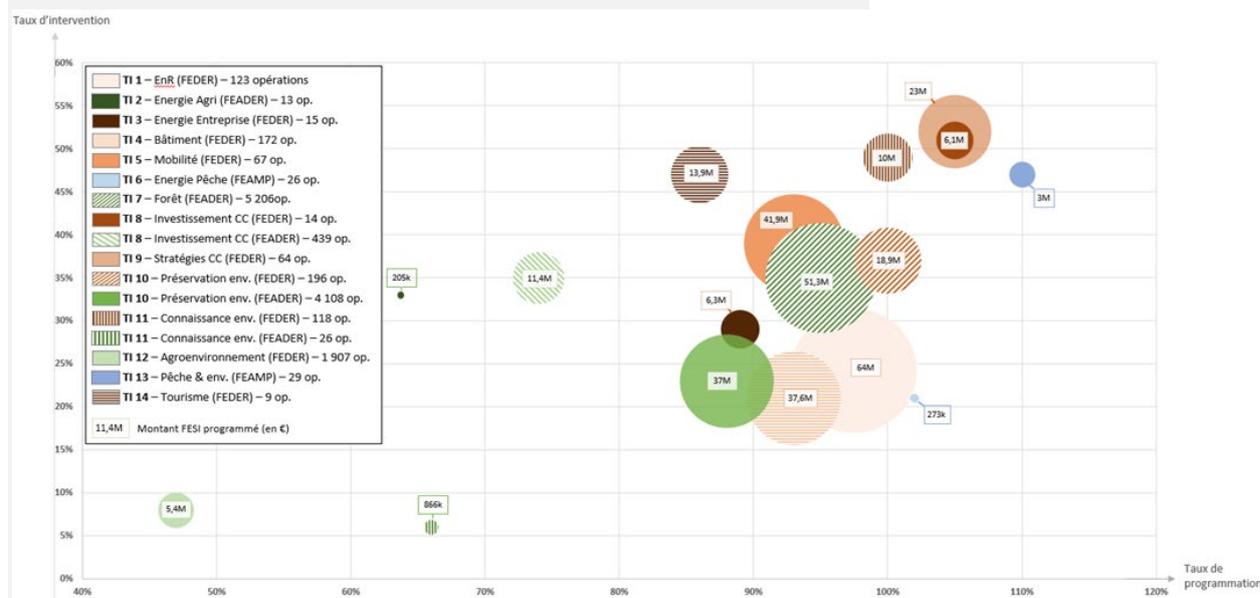
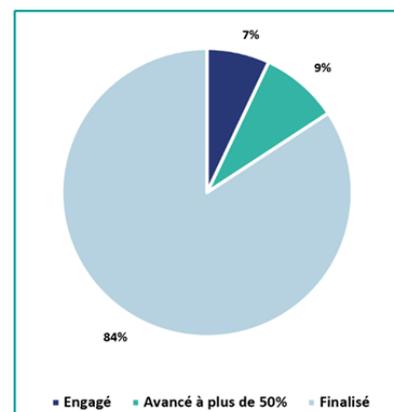
La grande majorité des projets soutenus au titre des fonds européens sont finalisés (84% - résultats de l'enquête en ligne). Hors mesures surfaciques, l'effort de programmation (voir datavisualisation) a principalement porté sur :

1. **La préservation de la biodiversité** (70 M€ UE, notamment les programmes annuels des structures de préservation de la biodiversité et les actions ciblant Natura 2000) ;
2. **Le développement des énergies renouvelables** (64 M€ UE, notamment méthanisation et bois-énergie / réseaux de chaleur) ;
3. **La gestion des zones forestières** et d'itinéraires sylvicoles (51,3 M€ UE, notamment le repeuplement des forêts endommagées) ;
4. **Les mobilités durables** (41,9 M€ UE, notamment les pôles d'échange multimodaux) ;
5. **La prévention des risques naturels** (40 M€ UE, stratégies et travaux, notamment DFCI) ;
6. **La rénovation énergétique des bâtiments** (37,6 M€ UE, avec notamment les logements sociaux bâtiments publics).

Les mesures surfaciques ont permis de contribuer fortement à l'évolution vers des pratiques agroenvironnementales (mesures agroenvironnementales et climatiques, conversion et maintien à l'agriculture) plus vertueuses ou au maintien des milieux ouverts et de leurs aménités (ICHN).

Quel est l'état d'avancement de votre (vos) projet(s) ?

Source : Enquête en ligne (515 répondants)



De manière assez logique, l'intensité de l'effort de programmation se retrouve de manière relativement symétrique au sein de l'analyse d'effets par type d'intervention. L'évaluation par les bénéficiaires, des types de résultats et effets des actions pour lesquelles ils ont bénéficié des FESI pour chacun des dix grands enjeux

environnementaux (cf. critères de jugement), fait ressortir **des tendances cohérentes avec cette analyse de contribution et les profils d'effets établis qualitativement au sein des fiches-focus par type d'intervention**<sup>5</sup>.

Au regard de l'analyse, certaines typologies d'intervention font état de **niveaux d'effets / impacts élevés à l'appui des cofinancements européens (FEDER, FEADER, FEAMP), notamment pour 5 d'entre elles :**

- **Le soutien au développement des énergies renouvelables (TI 1)** - Le FEDER a contribué significativement à la dynamique régionale de développement de la production d'énergies renouvelables (+ 85% sur la période 2015-2019), avec une croissance des capacités de production de 32,66 MW (+ 60 MW escomptés en prenant en compte le prévisionnel) et la structuration de deux filières : la méthanisation (+19 MW) et les réseaux de chaleur (+30 MW) aboutissant à l'équipement des principales intercommunalités de la Région.
- **Le soutien à la mobilité via des mobilités peu émettrices (TI 5)** - Sur l'intermodalité, l'interopérabilité et la mise en place de nouvelles solutions de mobilités, le FEDER joue un rôle majeur par rapport aux enjeux, objectifs et besoins régionaux, notamment en matière d'aménagement des PEM, en particulier en ex Aquitaine et ex Poitou-Charentes, même si cette réponse est à interroger au regard de l'absence de baisse de consommation du secteur des transports et du maintien d'un niveau élevé du recours à la voiture individuelle.
- **Le soutien aux actions de gestion des zones forestières et d'itinéraire sylvicoles (TI 7)** - Au regard du nombre de dossiers (5206) et des montants alloués (51 M€ FEADER engagés), le FEADER a eu un impact très élevé sur la reconstitution de la forêt suite à la tempête Klaus au travers du PDR Aquitaine 2014-2020, avec des effets induits en matière de sensibilisation vis-à-vis de l'enjeu climatique, de captation de CO<sup>2</sup> et de valorisation des patrimoines. Néanmoins, les effets sont plus modérés pour les investissements en faveur d'une gestion plus durable de la forêt.
- **Le soutien aux investissements et stratégies pour la prévention des risques naturels (TI 8 & 9)** - Les fonds structurels ont eu un impact très élevé sur l'aménagement d'ouvrages coupe-feux à travers le renforcement du réseau DFCI (+ de 400 projets) en Nouvelle-Aquitaine et en faveur de la prévention des risques d'érosion / submersion en mettant l'accent sur la préparation à l'action (élaboration de stratégies / plans d'actions, programmes de recherche interdisciplinaires, ...).
- **Le soutien aux pratiques agro-environnementales (TI 12)** - Le FEADER a contribué fortement au développement des pratiques agroenvironnementales entre 2015 et 2021, avec un doublement des surfaces certifiées biologiques, -15% d'intrants non-utilisables en Agriculture Biologique (AB) et +91% de substances de bio contrôle et/ou utilisables en AB achetés, même si le maintien des pratiques doit être interrogé à long terme, du fait d'une augmentation du travail au sol susceptibles de générer des incidences négatives en termes de structuration du sol et d'utilisation d'énergie fossile par le passage des engins agricoles.

Inversement, il convient de **relativiser la capacité des FESI à produire des effets pour 3 typologies d'actions :**

- **Le soutien aux investissements pour une utilisation efficace de l'énergie dans le secteur agricole (TI 2)** - Soutenu par le FEADER, ce type de projets témoigne d'un effet net sur la baisse des charges de consommation intermédiaire et contribue à une diversification des activités et des revenus et à un gain d'autonomie sur l'énergie et sur les intrants. Mais, l'impact global sur les consommations énergétiques régionales reste très marginal, avec un volume d'opérations limitées (essentiellement sur le PDR Limousin).
- **Le soutien à l'amélioration des performances énergétiques des entreprises (TI 3)** - L'impact du FEDER est très faible (7 dossiers programmés, 22 ktCO<sup>2</sup> évités), si on le rapporte poids des enjeux régionaux et des dispositifs connexes portés par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME (Usine du Futur, France Relance / Fonds de Décarbonation de l'Industrie).
- **Le soutien en faveur de l'efficacité énergétique et de l'atténuation du changement climatique dans le secteur de la pêche (TI 6)** - L'impact du FEAMP est très limité sur cette typologie d'actions. En effet, seuls 27 des plus de 500 navires régionaux, soit 5% de la flotte néo-aquitaine, ont bénéficié d'une aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique. En outre, les opérations programmées ont permis d'économiser à l'année 81 m<sup>3</sup> de carburant, soit une diminution d'émissions de CO<sup>2</sup> de 215 t./an, ce qui reste faible à l'échelle des enjeux régionaux de réduction de la consommation énergétique des navires de pêche.

<sup>5</sup> Voir Rapport final (synthèse des fiches focus en 1 page) et Rapport d'analyses détaillées (fiches focus détaillées), Evaluation d'impact Transition énergétique / Climat / Environnement des FESI 2014-2020 en Région Nouvelle-Aquitaine

# 3. Recommandations pour la période 2021-2027 (📖 Chapitre 2 - Rapport final)

A l'issue de l'étude, **17 recommandations** ont été formulées, réparties comme suit :

- 6 recommandations FEDER ;
- 4 recommandations FEADER ;
- 3 recommandations FEDER / FEADER ;
- 2 recommandations FEAMP ;
- 2 recommandations transversales relatives à des dimensions liées à la mise en œuvre des FESI.

A la suite d'un travail d'identification des pistes d'amélioration prioritaires par l'équipe en charge de l'évaluation, les pistes ont fait l'objet d'un échange avec les services concernés de la Région Nouvelle-Aquitaine visant à isoler les enjeux déjà pris en compte lors de la préparation des programmes 2021-2027 et confirmer leur pertinence pour éclairer une évolution possible de l'action régionale. Lorsque les pistes initialement proposées était déjà prises en compte, les évaluateurs ont recherché à aller plus loin en leur donnant une dimension prospective.

Ces pistes s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des programmes et plus largement des politiques régionales dans le champ de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique, de la protection de l'environnement et de la préservation et la valorisation touristique des patrimoines.

## VUE GLOBALE ET SYNTHETIQUE DES RECOMMANDATIONS (R1 A R17)

N°	Intitulé	FEDER	FEADER	FEAMP
R1 - T11	Etudier de nouvelles modalités de mise en œuvre et de financement dans le champ des énergies renouvelables	X		
R2 - T12	Agir sur la consommation indirecte via des systèmes économes en intrants		X	
R3 - T12	Adapter les équipements et pratiques afin d'optimiser les consommations de carburants		X	
R4 - T13	Soutenir l'animation et la structuration des filières permettant la création d'écosystèmes d'acteurs dédiés	X		
R5 - T14	Sur l'efficacité énergétique des logements sociaux, des évolutions de ciblage à étudier	X		
R6 - T15	Améliorer le contexte et les conditions de reprise et de création d'activité		X	
R7 - T16	Moderniser les outils et adapter les pratiques afin d'optimiser les consommations de carburant à la pêche			X
R8 - T18	Favoriser des modalités de prévention et d'alerte innovantes et adaptées à l'évolution des risques terrestres (inondations, incendies)	X		
R9 - T19	Amplifier le soutien à l'élaboration et le financement des actions issues des stratégies locales de la gestion de la bandière côtière, ainsi que qu'aux travaux de recherche interdisciplinaires	X		

R10 - TI10	Accélérer le rythme des réalisations en termes d'actions de préservation d'espaces naturels et agricoles	X	X	
R11 - TI11	Accélérer l'intégration de la résilience face aux dérèglements climatiques dans l'aménagement des territoires	X	X	
R12 - TI11	Soutenir la conception de supports de sensibilisation innovants et ambitieux permettant de projeter les impacts écologiques et climatiques des activités humaines et des enjeux d'adaptation	X	X	
R13 - TI12	Actions systémiques pour les transitions agroécologiques par les « filières équitables »		X	
R14 - TI13	Accompagnement et gestion des risques de crues et de sécheresse pour les entreprises piscicoles			X
R15 - TI14	Accompagner et promouvoir le développement d'une offre touristique plus durable en Nouvelle-Aquitaine	X		
R16	Déployer un accompagnement technique, administratif et financier aux collectivités le souhaitant et ne disposant pas des moyens d'ingénierie « européens »	X	X	X
R17	Déployer des mesures de simplification techniques, administratives et financières visant à faciliter l'accès aux fonds européens et améliorer l'articulation entre les financements	X	X	X

Les pages suivantes présentent les pistes d'actions envisagées par l'équipe en charge de l'évaluation, dans le cadre des recommandations. Ces recommandations s'appuient sur les investigations mobilisées au cours de l'évaluation (relevé de contexte / analyse documentaire, bilans physico-financiers, entretiens, focus par types d'intervention, enquête en ligne, ... et sur les principaux enseignements dégagés des différentes analyses produites (voir [Chapitre 1 - Réponses aux questions évaluatives](#)).

N°	Intitulé de la recommandation
R1 - TI1	<p><b>Etudier de nouvelles modalités de mise en œuvre et de financement dans le champ des énergies renouvelables</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Levier 1 - Mettre en œuvre des investissements territoriaux intégrés dans le cadre du programme</b></li> <li>- <b>Levier 2 - Développer des solutions de financement des projets de méthanisation, alternatives à la subvention :</b> investissements directs au projet, partenariat Région / établissements bancaires, mise à disposition pour les porteurs de projets de garanties d'emprunts bancaires</li> </ul>
R2 - TI2	<p><b>Agir sur la consommation indirecte via des systèmes économes en intrants</b></p> <p><u>Actions proposées / bonnes pratiques identifiées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour la consommation liée aux produits azotés :</b> miser sur des variétés peu consommatrices en azote, raisonner la fertilisation pour optimiser les quantités, introduire des légumineuses et des protéagineux dans les rotations, tester des outils d'aides à la décision (OAD)</li> <li>- <b>Pour l'alimentation non-animale :</b> remplacer le tourteau de soja par du colza métropolitain, tendre vers l'autonomie alimentaire pour diminuer les consommations en aliments azotés, augmenter la part d'herbe pâturée et améliorer la qualité de l'herbe conservée, remplacer tout ou partie des concentrés achetés par des concentrés autoproduits (céréaliers ou protéagineux)</li> </ul>
R3 - TI2	<p><b>Adapter les équipements et pratiques afin d'optimiser les consommations de carburants</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <p><b>Différents leviers pourront être activés permettant de réduire les consommations de produits pétroliers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En production animale bovine :</b> adapter la puissance des tracteurs et la dimension des outils, choisir du matériel électrique plutôt qu'opter pour des moteurs thermiques, organiser de façon rationnelle l'implantation des silos et des hangars, maximiser la durée du pâturage</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En production végétale</b> : opter pour des techniques économes, labourer le moins profond possible, raisonner les pratiques pour minimiser le nombre de passages sur les parcelles, ...</li> <li>- <b>En élevage hors sol</b> : mieux isoler les bâtiments et réaliser une thermographie pour identifier les déperditions de chaleur, installer des échangeurs de chaleur, opter pour des chaudières biomasse en remplacement du gaz</li> </ul> <p>Le soutien régional à l'incubation-accelération et au transfert-diffusion de startups de l'AGTECH est également une voie pour consolider l'écosystème agroéquipementier en Région Nouvelle-Aquitaine.</p>
R4 - TI3	<p><b>Soutenir l'animation et la structuration des filières permettant la création d'écosystèmes d'acteurs dédiés</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <p>La création ou le soutien de collectifs d'acteurs publics-privés, autour de deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le déploiement d'outils collectifs d'animation territoriale</li> <li>- Le soutien au déploiement d'une ingénierie technique locale multi-acteurs</li> </ul>
R5 - TI4	<p><b>Sur l'efficacité énergétique des logements sociaux, des évolutions de ciblage à étudier</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Recentrer le FEDER vers les étiquettes D visant la haute performance énergétique</b>, et laisser aux politiques nationales (Etat) les étiquettes E, F, G (passoires thermiques)</li> <li>- <b>Bonifier les taux d'intervention sur les étiquettes D</b></li> </ul>
R6 - TI5	<p><b>Compléter les réponses à l'enjeu de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> liées aux mobilités par une stratégie de réduction des besoins de déplacements</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Levier 1 - Inverser la logique d'aménagement des territoires vers une réduction des besoins de mobilités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Mobiliser les outils de planification et d'incitation en faveur d'une densification urbaine en matière de logements et de lieux d'activités économiques</li> <li>o Optimiser l'adéquation entre les offres de transports et les zones d'activités économiques</li> <li>o Equiper et renforcer le maillage du territoire pour une offre de lieux de télétravail partagés</li> <li>o Accompagner et soutenir la mise en place d'organisations du travail favorables à la sobriété</li> </ul> </li> <li>- <b>Levier 2 - Accélérer et innover dans le déploiement des solutions de mobilités collectives, douces et partagées les plus adaptées à chaque contexte territorial :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Poursuivre la dynamique d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux</li> <li>o Soutenir l'aménagement et favoriser la continuité des axes de mobilités douces convergeant, depuis les zones résidentielles périphériques vers les centralités d'emploi et de services</li> <li>o Diversifier les solutions afin de mobiliser les plus adaptées, optimisées au regard du contexte</li> </ul> </li> </ul>
R7 - TI6	<p><b>Moderniser les outils et adapter les pratiques afin d'optimiser les consommations de carburant à la pêche</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accompagner les armateurs dans leur stratégie d'exploitation</b></li> <li>- <b>Améliorer l'efficacité énergétique du navire en développant des systèmes</b> de récupération de chaleur ou de froid pour une utilisation à bord, optimisant la puissance motrice et l'usage moteur principal par rapport à celui des auxiliaires ainsi que des points de fonctionnement, améliorant l'hydrodynamique du navire et l'efficacité des équipements de pont, équipements de pêche et divers appareils, optimisant les dépenses énergétiques à bord.</li> <li>- <b>Développer des sources d'énergie alternatives</b></li> </ul>
R8 - TI8	<p><b>Favoriser des modalités de prévention et d'alerte innovantes et adaptées à l'évolution des risques terrestres (inondations, incendies)</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Aller vers une stratégie plus globale d'adaptation et faciliter les conditions de réalisation des opérations d'aménagement en matière de prévention du risque inondation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Déployer des actions favorables à la diminution du taux d'imperméabilisation des sols (mise en place d'un critère transversal, promotion de solutions techniques...)</li> <li>o Soutenir des actions d'acquisition foncière, préalable à la réalisation d'opérations de création / expansion de zones de divagation de crues et de bassins de rétention</li> </ul> </li> <li>- <b>Augmenter quantitativement et qualitativement les moyens déployés en faveur de la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Poursuivre et renforcer la dynamique autour de la réalisation d'équipements de DFCI,</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déployer des campagnes de communication et de sensibilisation auprès de la population des acteurs économiques travaillant en milieu forestier,</li> <li>○ Développer des outils de veille, de prévention et de surveillance de la forêt plus performants au travers de la mobilisation de nouvelles solutions technologiques innovantes,</li> <li>○ Favoriser la création de zones « tampon » (pare-feu).</li> </ul>
R9 - T19	<p><b>Amplifier le soutien à l'élaboration et le financement des actions issues des stratégies locales de la gestion de la bandière côtière, ainsi que qu'aux travaux de recherche interdisciplinaires</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuivre le soutien à l'élaboration et au financement des actions issues des stratégies locales :</b> soutien des plans d'actions des stratégies adoptées, poursuite du déploiement de ces stratégies afin d'aboutir à terme à une couverture intégrale du littoral néo-aquitain</li> <li>- <b>Poursuivre le soutien aux travaux de recherche interdisciplinaires :</b> soutien des programmes de recherche multipartenariaux et interdisciplinaires, soutien au développement d'outils de surveillance des milieux, soutien des partenariats entre acteurs autour du développement d'outils opérationnels innovants mutualisés d'aide à la décision</li> <li>- <b>Renforcer la sensibilisation et la communication auprès des populations</b> afin de préparer une indispensable acceptabilité sociale s'agissant de la relocalisation des biens et des activités situées sur et en proximité du front de mer</li> </ul>
R10 - T110	<p><b>Accélérer le rythme des réalisations en termes d'actions de préservation d'espaces naturels et agricoles</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Renforcer la maîtrise foncière des espaces naturels à préserver et/ou restaurer :</b> identification des enjeux prioritaires définis à une échelle biogéographique, définition d'une stratégie foncière de protection</li> <li>- <b>Accélérer la dynamique d'interventions physiques de reconstitution des éléments de biodiversité</b></li> <li>- <b>Accompagner les territoires pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050</b></li> </ul>
R11 - T111	<p><b>Accélérer l'intégration de la résilience face aux dérèglements climatiques dans l'aménagement des territoires</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Requalifier les friches urbaines et délaissés artificialisés</b></li> <li>- <b>Lutte contre les effets d'ilots de chaleur urbain et favoriser la biodiversité dans le bâti</b> (mise en place de Trames Vertes et Bleues en ville, désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics, promotion des bienfaits de la nature en ville, préservation et restauration des zones humides et gestion des eaux pluviales par une approche hydrologique, ...)</li> </ul>
R12 - T111	<p><b>Soutenir la conception de supports de sensibilisation innovants et ambitieux permettant de projeter les impacts écologiques et climatiques des activités humaines et des enjeux d'adaptation</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Développer une communication engageante, à hauteur des enjeux, à destination du grand public</b> (croisement des questions de biodiversité avec les enjeux touristiques, économiques, agricoles, ... ; développement de nouveaux outils de mesure ; développement et soutien à la création d'outils pédagogiques)</li> <li>- <b>Généraliser les sciences et les chantiers participatifs pour sensibiliser et former les citoyens par l'action</b></li> </ul>
R13 - T112	<p><b>Actions systémiques pour les transitions agroécologiques par les « filières équitables »</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Levier 1 - Des moyens économiques plus équitables</b> (<i>mesures « démarche qualité » ou codifiées 77</i>)</li> <li>- <b>Levier 2 - Une gouvernance démocratique renforcée au service des projets collectifs :</b> opportunité de financer l'émergence-animation de filières, de conclure des conventions d'objectifs avec les têtes de réseaux animatrices, y compris en lien avec le Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine (<i>action possible hors FEDER sur le financement d'actions d'émergence-animation</i>)</li> <li>- <b>Levier 3 - Une sécurisation / visibilité économique de débouchés de produits par des contrats longue durée :</b> aboutissement du Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine et/ou financement de projets collectifs « interprofessionnels » entre les maillons de filière (amont-intermédiaire-aval). La contractualisation de débouchés sous productions agroécologiques est gage d'une meilleure visibilité pour les producteurs et le financement de la transition (valorisation des produits).</li> </ul>
R14 - T113	<p><b>Accompagnement et gestion des risques de crues et de sécheresse pour les entreprises piscicoles</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Risques inondations (FEAMPA) :</b> soutenir des actions de renforcement du système de défense contre les inondations, identifier des nouveaux sites d'exploitation propices à l'aquaculture minimisant le risque et réduisant la vulnérabilité de l'activité face au changement climatique</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Risque sécheresse (FEAMPA) :</b> accompagner l'adaptation des installations dans l'économie de certains des facteurs de production notamment la raréfaction de l'eau douce, soutenir des actions visant à limiter l'impact direct du rayonnement solaire, soutenir des actions de R1D visant à sélectionner et développer des espèces tolérantes à des facteurs du milieu susceptibles de varier dans un contexte de changement climatique, mettre en place une organisation appropriée de systèmes de veille et d'intervention dans le domaine zoo-sanitaire</li> </ul>
R15 - T114	<p><b>Accompagner et promouvoir le développement d'une offre touristique plus durable en Nouvelle-Aquitaine</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Déployer des outils de suivi des dynamiques de fréquentation touristique :</b> compilation des données produites au sein d'un observatoire, soutien d'études visant à mieux appréhender les évolutions des profils de clientèles et les évolutions de pratiques / comportements et des besoins des visiteurs</li> <li>- <b>Mettre en place des plans de régulation des flux de véhicules motorisés vers les sites touristiques les plus fréquentés et/ou présentant des forts enjeux de préservation :</b> déploiement d'offres alternatives de mobilité collective, aménagement des aires de stationnement au point de départ des offres de déplacement collectives, limitation de l'accès sur les périodes de forte fréquentation pour les sites les plus fréquentés</li> </ul>
R16	<p><b>Déployer un accompagnement technique, administratif et financier aux collectivités le souhaitant et ne disposant pas des moyens d'ingénierie « européens »</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Faciliter et sécuriser l'accès des petites collectivités et des communes rurales aux fonds européens</b> à travers la mise à disposition d'une capacité d'ingénierie</li> <li>- <b>Créer les conditions de réussite durable et d'une efficience dans la gestion des projets soutenus</b></li> <li>- <b>Permettre la montée en compétences et l'autonomisation des acteurs</b> en assurant la formation d'une personne référente en interne au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine</li> </ul>
R17	<p><b>Déployer des mesures de simplification techniques, administratives et financières visant à faciliter l'accès aux fonds européens et améliorer l'articulation entre les financements</b></p> <p><u>Actions proposées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mieux informer</b> au travers de guides spécifiques aux dimensions environnementales présentant de façon synthétique et simplifié l'ensemble des démarches du cycle de programmation d'une opération et d'un recensement des différents outils d'approfondissement, de formation et d'accompagnement</li> <li>- <b>Mieux former et accompagner :</b> mise en place de temps de formation initiale, puis continue des porteurs de projets visant à aborder les composantes d'un dossier, les étapes clés et les procédures à risque ou nécessitant une vigilance particulière, les évolutions réglementaires et fonctionnelles propres à l'utilisation des fonds européens ou aux exigences de l'Autorité de gestion sur la génération 2021-2027, l'accompagnement, l'analyse, le montage et la transmission des pièces justificatives, ou sur des volets de la piste d'abouti.</li> </ul> <p><b>Modalités :</b> formation « Info day » à destination des partenaires techniques et/ou potentiels bénéficiaires, formation plus technique sur un temps plus long</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Simplifier les pièces et renforcer la mise en cohérence des cofinancements :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Envisager le déploiement des options de coûts simplifiés</li> <li>o Alléger les pièces justificatives et établir <i>a minima</i> une liste commune aux cofinanceurs</li> <li>o Fixer un taux d'aide publique maximal permettant de limiter le nombre de cofinanceurs publics</li> <li>o Proposer des modalités de financement facilitatrices (subventions pluriannuelles, avance de trésorerie, ...)</li> </ul> </li> </ul>